



Origine et présentation de l'initiative

L'association Open Food France, qui produit et diffuse des connaissances et outils open source ou libres au service des circuits courts, est le chapitre français du réseau international Open Food Network, à l'origine du logiciel libre homonyme développé depuis 2012. **L'association nationale est à l'origine de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) CoopCircuits constituée début 2020 dont la finalité est de reconnecter les producteurs et les mangeurs via une plateforme numérique. La SCIC déploie et commercialise une plateforme de vente en ligne (place de marché) utilisant le logiciel libre Open Food Network et des prestations d'accompagnement aux organisateurs de circuits courts (groupements d'achat, AMAP, épiceries coopératives, drives fermiers, boutiques à la ferme, etc.) voire aux collectivités locales qui souhaitent soutenir les acteurs de l'alimentation durable.**

La coopérative vise d'une part à permettre aux producteurs et distributeurs en circuits courts d'organiser leurs ventes en ligne et d'autre part aux organisateurs de circuits courts qui ont besoin de compléter leur boutique en ligne par l'usage d'une caisse enregistreuse sur le lieu de distribution (avec Pastèque, logiciel libre de caisse).

La solution numérique clé en main est une solution plutôt légère pour appuyer une initiative locale. La solution peut s'articuler avec des projets pré-existants (tiers lieu, par exemple) souhaitant développer une boutique de circuit court alimentaire dans une logique d'hybridation de ressources.

La coopérative s'inscrit dans une logique de développement lent, « au rythme des communs », afin de limiter les investissements de départ et les risques liés à une croissance rapide. Le modèle économique est basé sur l'autofinancement par les utilisateurs (objectif visé pour 2025), cohérent avec la gouvernance démocratique du commun numérique, et garantissant la souveraineté des utilisateurs sur l'outil.

Contrairement à d'autres formes de plateformes financiarisées, CoopCircuits se refuse à monétiser ses données et au contraire, s'implique au Data Food Consortium pour créer un langage commun et partager

ses données avec d'autres en *open data* pour favoriser le changement d'échelle de leurs solutions logistiques et augmenter les débouchés des producteurs qui pourront gérer leurs ventes sur plusieurs plateformes en simultanément avec une gestion unique de stocks.

L'interopérabilité permise par la plateforme logicielle est appréciée par les producteurs qui sont le plus souvent présents sur au moins deux plateformes dont CoopCircuits, réduisant leurs opérations manuelles.

Enfin, CoopCircuits, outre son réseau Open Food Network d'origine, s'inscrit dans différentes démarches de réseau : la Coop des Communs, les Licoornes (coopératives grand public) ou encore April (logiciel libre).

Financement

Après 3 mois de gratuité à compter de leur 1ère vente, les boutiques inscrites contribuent par une commission sur leurs ventes HT de 3,5% (avec un plancher et plafond annuel à 60€ et 10K€). La tarification est adoptée et révisée démocratiquement par les sociétaires de la coopérative, en ligne avec les objectifs de pérennisation et développement, et reste très en-deçà des autres plateformes opérant en France, grâce à la mutualisation de l'infrastructure numérique au sein du réseau Open Food Network, qui permet des économies d'échelle importantes.

Le coût de la mise à disposition d'une caisse enregistreuse fonctionnant avec le logiciel libre associatif Pastèque, pour combiner vente en ligne et en point de distribution, est de 300 à 800€/an selon les fonctionnalités, auxquels s'ajoutent 600€/an pour la passerelle avec la caisse enregistreuse (physique) afin d'intégrer les ventes de la boutique en ligne.

Des prestations complémentaires sont disponibles aux porteurs de projets (facturées 75€HT/h ou 250€HT/½ journée), pour les accompagner sur : le lancement de l'activité ; la création de la boutique en ligne ; la mise en lien avec des experts supports (juridique, RH, comptabilité, etc.) ; des formations liées à la commercialisation ; la création d'un site internet et l'intégration de progiciels avec ce dernier.



Rôle des collectivités

Les collectivités territoriales peuvent s'engager auprès des groupements locaux ou « boutiques » de leur territoire peu importe leur structuration, voire s'impliquer en leur sein directement comme sociétaire, lorsqu'il s'agit d'une association ou d'une SCIC. Une commune peut notamment subventionner un tarif différencié au sein d'une boutique, réservé aux bénéficiaires sociaux suivis par la municipalité.

Par exemple, dans le cadre de son PAT, l'agglomération de Saint-Lô a organisé une formation réalisée par CoopCircuits auprès des producteurs agricoles du territoire. Une partie de la formation portait sur les modalités de vente en circuit court, les bonnes questions à se poser pour trouver un fonctionnement efficace et un modèle économique adapté aboutissant à la rentabilité de l'activité. La seconde partie de la formation a consisté en la création de boutiques sur la plateforme CoopCircuits avec les producteurs concernés qui ont ainsi obtenu un outil clé en main pour organiser la commercialisation de leurs produits. L'agglomération a ensuite mis en place une page "groupe" sur la plateforme CoopCircuits, qui permet en un coup d'œil, de consulter les profils des producteurs et les boutiques de vente en circuit court du territoire. L'agglomération a désormais un outil autour duquel réunir les différents producteurs du territoire. Cela crée les conditions de la coopération : ces producteurs peuvent vendre via leurs boutiques ou celles d'autres producteurs, ou approvisionner d'autres boutiques gérées par des non-producteurs (tiers-lieu, groupement d'achat, CCAS, etc.) Par exemple, l'agglomération a lancé une épicerie sociale et solidaire réservée aux étudiant-es. Les commandes sont passées via la plateforme auprès de plusieurs producteurs ayant leur catalogue sur CoopCircuits.

Une autre conséquence positive au fait de relier les acteurs autour d'un outil commun : mieux travailler sur la logistique des circuits courts, démarche en cours pour l'agglomération.

De façon plus générale, une collectivité ou un groupement peut, dans le cadre de sa politique de développement des circuits de distribution courts et de soutien aux producteurs locaux, soutenir la création et l'animation d'un réseau local de distribution en réunissant les acteurs du territoire sur la plateforme CoopCircuits. En effet, l'outil numérique fonctionne en réseau : sur la base d'un catalogue unique, un producteur peut y vendre ses produits en vente directe, mais aussi les distribuer via d'autres boutiques inscrites sur la plateforme (groupement de producteurs, groupement d'achat de quartier, entreprise, association ou tiers-lieu souhaitant organiser des distributions de paniers pour ses salariés ou membres, CCAS mettant à disposition des produits à ses bénéficiaires etc.).

La forme SCIC de la plateforme nationale permet aussi aux collectivités de pouvoir également devenir associé à ce niveau, pour avoir voix au chapitre afin de veiller à la prise en compte des intérêts publics locaux par la plateforme nationale, non seulement comme vigie mais surtout pour orienter les adaptations à venir du logiciel libre.

L'appui à des solutions de logiciel libre en matière de circuits courts alimentaires répond à une considération croissante des collectivités, de souveraineté non seulement alimentaire mais aussi numérique.

Chiffres clés

- 656 boutiques actrices sur la plateforme
- 97 sociétaires dont la catégorie « bénéficiaires directs », à savoir les organisateurs de circuit court, utilisant la plateforme, représentent des collectifs importants
- 7 contributeurs, co-entrepreneurs non salariés

CONTACT :

Bérengère BATIOU, responsable
développement & communication, CoopCircuits
berengere.batiot@coopcircuits.fr